

1848

Cop. N. 15

5

17821

Francia

Consules Extranjeros

Consulat Général
de France
Centre-Amérique.

194

Guatemala, 14 Janvier 1848.

N^o 8.

Monsieur le Ministre,

Duplicata.

Les événemens qui menacèrent la tranquillité de l'Etat de Costa-Rica, aux mois de 7^{bre} et 8^{bre} derniers, m'avaient profondément affecté. Mais la prompte répression des tentatives de désordre, la modération qui signala les mesures adoptées par le Suprême Gouvernement, et, par dessus tout, la clémence dont S. E. M^r le Président couvrit les principaux auteurs de ces complots, me faisaient espérer une longue série de jours de tranquillité et, par conséquent, de prospérité pour ce beau pays.

La note par laquelle Votre Excellence a bien voulu me donner communication des nouvelles tentatives, de la part des hommes, déjà convaincus d'être les auteurs de celles des mois de 7^{bre} et de 8^{bre} est venue troubler la juste confiance que je devais avoir au maintien de la paix intérieure dans l'Etat de Costa-Rica. — Comme agent d'un Gouvernement, le plus intéressé de tous à la prospérité de ces contrées, tant par ses principes politiques que par les sentimens

Son Excellence Monsieur le Ministre des Relations de l'Etat
San José.

qu'il professe pour les Etats de l'Amérique Centrale
je viens vous exprimer, Monsieur le Ministre, toute ma
satisfaction pour le succès qui a couronné, pour la troisième
fois, les mesures adoptées par le suprême Gouvernement
de Costa-Rica.

J'ai l'honneur de prier Votre Excellence
de vouloir bien porter l'expression de ces sentiments
à la connaissance de S. E. M^r. le Président, et de le
féliciter surtout de s'être encore abstenu de toute
effusion de sang.

Je profite avec empressement de cette
occasion pour réitérer à Votre Excellence les
témoignages de ma très haute considération et de
mon respect.

Le Consul général de France
au Centre-Amérique,

A. Baracciolo

Don José

Consulado General
de Francia

Guatemala Mayo 15/48

en Centro America

N.º 8

Duplicada

Señor Ministro

Los eventos que amenazaron la tranquilidad del Estado de Costa Rica, en los meses de ^{7.º} y ^{8.º} últimos, me habian profundamente afectado. Pero la pronta ~~expresion~~ de las tentativas de desorden la moderacion que denota las medidas adoptadas por el Sup.º Gob.º, y, sobre todo, por la clemencia con que S. E. el Sr. Presidente cubria los principales autores de esas conjuraciones, me hacian esperar una larga serie de dias de tranquilidad, y, por consecuencia, de prosperidad para este hermoso pais.

Lo nota por la cual S. E. se ha servido darme comunicacion de las nuevas tentativas, por parte de hombres, convencidos ya de ser los autores de las de los meses de ^{7.º} y ^{8.º} ha venido turbar la justa confianza que yo debia tener en el sostenimiento de la paz interior del Estado de Costa Rica. Como Agente de un Gobierno, el mas interesado de todos en la prosperidad de este pais, tanto por sus principios politicos cuanto por los sentimientos que profesa para los Estados de Centro America, vengo expresar a V.º, Señor

A. S. E. el Señor Ministro de Relaciones del Estado
San Jose.

Ministro, toda mi satisfaccion por el exito que
ha coronado, por la tercera vez, las medidas a-
daptadas por el Supremo Gobierno de Costa Rica.

Tengo el honor de suplicar a V. E. se
sirva llevar la expresion de estos sentimientos
al conocimiento de S. E. el Sr. Presidente, y feli-
citarle sobre todo de haberse abstenido de incurrir
de toda efusion de sangre.

Aprovecho con apresuramiento esta oca-
sion para reiterar a V. E. los testimonios de
mi muy alta consideracion y de mi respeto.

El Consul General de Francia
en Centro America.

A. Parodi.

Consulat Général
de France
au Centre-Amérique.

Guatemala, 13 Mars 1848.

N.º 9.

Monsieur le Ministre,

M. le Docteur Dr. Nasario Toledo, accredité par l'Etat de Costa-Rica, en qualité d'envoyé près de la République de Guatemala, m'a remis, le 17. Décembre dernier, la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 15. novembre précédent.

A cette époque, Monsieur le Ministre, je n'avais pas encore reçu du gouvernement du Roi, les pouvoirs que je lui avais demandés, pour négocier, avec Guatemala, un Traité de paix, de commerce et de navigation. J'eus l'honneur de faire part de cette circonstance à M. le Docteur Toledo, et je lui annonçai, en même temps, que j'allais rendre compte de cette initiative, du gouvernement de Costa-Rica, au Ministre du Roi. Je pense que M. Toledo aura informé Votre Excellence de la réponse que je me vis dans l'obligation de lui faire.

Depuis lors, les pouvoirs du Roi que j'avais sollicités me sont parvenus. J'en ai instruit tout aussitôt, M. le Docteur Toledo. Et quoique ces pouvoirs fussent spéciaux à la conclusion d'un

Votre Excellence Monsieur le Ministre des Relations de l'Etat
San José.

Traité avec la nouvelle République de Guatemala
je m'en serais autorisé pour en conclure directement
un autre avec le Suprême Gouvernement de
Costa-Rica.

Mais le précédent déjà établi avec
l'agent de S. M. B., et qui limite à un simple
acte d'accession au Traité avec Guatemala, les
négociations de l'envoyé de votre Gouvernement, ne
m'a pas permis de donner suite à une pensée, que
j'aurais considérée beaucoup plus avantageuse à
votre Gouvernement.

Dans cet état de choses, j'ai dû
me borner à la conclusion d'une simple
convention par laquelle l'Etat de Costa-Rica
accède au Traité signé le 8 de ce mois, avec le
Plénipotentiaire de la République de Guatemala.

J'ai mis un véritable empressement
à répondre à l'initiative que M^r. Toledo m'a
renouvelée de la part de S. E. M^r. le Président
Castro. J'ai tout lieu d'espérer, que S. M. accordera
son approbation et sa ratification à cette convention.
Quant à ce qui me regarde, je suis heureux de la
part qui me revient dans un acte, qui doit affermir
et resserrer davantage les relations qui existent déjà
entre la France et l'Etat de Costa-Rica.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre
avec cette assurance, celle de ma très haute considération
et de mon respect.

Le Consul général de France
A. Barrière

Consulado General
de Francia
en Centro America

Guatemala May. 13 1846.

N. 9

Seu Ministro

El Sr. D. N. Nasario Toledo acreditado por el Estado de Costa Rica en calidad de enviado cerca la Republica de Guatemala me ha entregado el 17 de Diciembre último, la comunicacion que V. me hizo el honor de dirigirme con fecha 15 de Noviembre p.p.^{da}

En aquella época, Señor Ministro, no habia todavía recibido, del Gobierno del Rey, los poderes que le habia pedido, para negociar, con Guatemala, un tratado de paz, de comercio y de navegacion. Tuve el honor de dar parte de esta circunstancia al Sr. D. Toledo, y le anuncié, al mismo tiempo, que iba a dar cuenta de esa iniciativa del Gobierno de Costa Rica, al Ministro del Rey. Pienso que el Sr. Toledo habrá informado V. E. de la contestacion que yo me vi en la obligacion de hacerle.

Desde entonces, los Poderes del Rey que habia solicitado me han llegado. He informado de eso todo luego al Sr. D.^e Folio. Y aunque estos poderes fuesen especiales para la conclusion de un

A S. E. al S.^o Ministro de Relaciones del Estado.
San Jose.

tratao con la univa Republica de Guatemala, yo me
hubiera autorizado de ellos, para concluir uno direc-
tamente con el ~~Supremo~~ Gobierno de Costa Rica.

Pero el antecedente ~~ya~~ establecido ya con
el Agente de S. M. B., y que limita a un sim-
ple acto de accesion al tratado con Guatemala, las
negociaciones del enviado de Nuestro Gobierno, no me
ha permitido dar efecto a un pensamiento, que
hubiera considerado mucho mas ventajoso a nuestro
Gobierno.

En este estado de cosas, he debido limitarme
a la conclusion de una simple convencion, por
la cual el Estado de Costa Rica accede al tratado,
firmado el 8 de este mes, con el plenipotenciario
de la Republica de Guatemala.

He puesto un verdadero apresuramiento
en contestar a la iniciativa que el Sr. Toledo me
ha renovado de parte de S. E. el Sr. Presidente Castro.
Tengo lugar de esperar, que S. M. acordará su
aprobacion y ratificacion a esta convencion. En
cuanto a lo que me toca, estoy feliz por la parte
que me cabe en un acto, que debe afirmar y estrechar
mas las relaciones que existen ya entre la Francia y
el Estado de Costa Rica.

Sirvase aceptar, Señor Ministro, con esta ase-
guranza, la de mi muy alta consideracion y de
mi respeto.

El Consul General de Francia
R. Baradire.

Consulado General
de Francia
en Centro America

Nº 10.

Señor Ministro

Guatemala Abril 16 de 1848.

El Gobierno del Rey se ha servido autorizarme
a aprovechar de la licencia que me habia acordado,
y de la cual la salud de la Señora Baradere me
ha puesto en la necesidad de renovar la demanda.

El Sr. De Challaye, Consul del Rey a Costa Rica
ha sido designado para girar este Consulado Gene-
ral, durante el tiempo de mi licencia. Me atrevo
a esperar que V. E. se servirá reconocerlo y hacerlo
reconocer en esta calidad. El Gobierno de Guatemala
ha no ha hecho objecion alguna sobre este reconoci-
miento. y, por mi parte, yo tengo la confianza
que el Sr. De Challaye hará todo lo que depen-
derá de él, para mantener las relaciones de la
Francia con el Gobierno de Costa Rica, bajo el pie
de la perfecta armonia en que ya he tenido la
felicidad de dejarlas.

El Sr. De Challaye me ha anunciado, el
25 de Marzo último, su llegada a Sabal, y
el hubiera ya llegado ya a Guatemala, si no
fuese la interrupcion de las comunicaciones. Pero

A. S. E. el Señor Ministro de Relaciones del Estado de Costa Rica
San Jose.

puedo esperar que; gracias á las medidas que se
van á tomar, no tardará en venir á tomar posesi-
on de su encargo.

En cuanto á mí, Señor Ministro, me hallo en
la necesidad de alejarme temporalmente de esta
residencia, y cuento partir de aquí el 29 de este
mes. Es dudoso, por consecuencia que tenga el
tiempo de recibir la respuesta de V.E.

Esto no me impide de hacer expresarle toda
mi gratitud, por los buenos procedimientos que he
encontrado, en todas ocasiones, en el Gobierno de Costa
Rica, y parto expresándole los votos
mas sinceros por el bien estar y la prosperidad de
ese hermoso país. Yo no duda que la Administra-
cion esclarecida del Sr. Presidente obtendrá este
feliz resultado; y nadie lo desea mas vivamente
que yo.

Sírvase recibir, con esta seguridad, Señor
Ministro, los nuevos testimonios de la muy alta
consideracion con que tengo el honor de ser
De Vuestra Excelencia,

Muy humilde y obediente servidor,
El Cónsul General de Francia
en Centro-América
Firmado: R. Baradère.

Consulat Général
DE FRANCE
AU CENTRE AMÉRIQUE

Guatemala le 2 Juin 1848.

197

N.º 1.

Monsieur Le Ministre,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que M.^r Paradieu ayant demandé et obtenu un Passage pour retourner en Europe, j'ai été chargé par le Gouvernement Français, de la Gestion du Consulat Général de France, au Centre Amérique.

Arrivé à Guatemala, le 3 Mai, j'ai été reconnu en ma qualité, le 13 du même mois, par le Suprême Gouvernement de cette ville.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence, les copies certifiées par moi, de mon Brevet de Consul de France, et des Lettres de M.^s Guizot, qui constatent la mission dont j'ai été chargé.

J'ai tardé quelque temps, Monsieur

à Son Excellence Monsieur Le Ministre des Relations Extérieures, de Costa Rica.

Le Ministre, avant de vous faire et envoyer, par lequel j'avais espéré pouvoir vous transmettre la communication officielle du nouveau Gouvernement qui a été établi en France, à la suite de la Révolution des 22, 23 & 24 Février dernier. — Je dois supposer, maintenant, que la multitude des Occupations qui ont assiégré le Gouvernement Provisoire, dans les premiers temps de son établissement, n'ont pas permis au Ministère des Affaires Etrangères, d'écire simultanément à tous les Agents français à l'Etranger.

Aussitôt que j'aurai reçu les Instructions du Gouvernement de la République Française, je m'empresse, Monsieur Le Ministre, de vous écrire de nouveau.

J'ose espérer néanmoins, Monsieur Le Ministre, que l'impossibilité où je me trouve, de vous transmettre aucune communication officielle émanée du Gouvernement de la République Française, ne sera point un obstacle à ce que je sois reconnu par le Suprême Gouvernement de Costarica, en ma qualité de Consul de France, — Gérant le Consulat Général de France

au Centre Amérique.

Mon intention étant d'entreprendre
un voyage dans le ressort de mon
Arrondissement Consulaire, après la saison
des pluies, j'espère que les circonstances
me permettront de visiter la Capitale
de l'Etat de Costa Rica, et je serai
fort heureux d'avoir l'honneur, à cette
occasion, d'entrer en relations directes avec
Votre Excellence, ainsi qu'avec les divers
membres du Suprême Gouvernement,

Je suis avec un profond respect,
Messieurs Le Ministre,
De Votre Excellence,

Le très humble et très
obéissant serviteur,
G. A. de Challaye

Revisions

amirauté

de France

l'original:

de France
par interim,
1848.

de France
de France

de France

de France

de France

de France

de France

de France

de France

de France

de France

de France

de France

Provisions
de
Consul de France
à Arica (Perou),
pour le sieur de Challaye.

Louis

à tous ceux qui ces présentes
à la résidence d'Arica, d'Espagne,
Sieur Charles-Alexandre de
la dite charge. A ces causes
main, nommons, constituons
conformément aux dispositions
jouisse des honneurs, au
des Vice-Consuls et Agents. Saires
Instructions royales. Ordonnons à
reconnaître et lui obéir. Mais
le Sieur de Challaye en l'ité ci-d
y soit apporté aucun trouble réchime
et requis. En foi de quoi, nous fait me
jour du mois de Février mil cent

Louis Philippe, Roi des Français,

ses présentes lettres verront, Salut. Désirant de pourvoir à la charge de notre Consul
 de Lima, et étant informé de l'intelligence, probité, zèle et fidélité à notre service du
 sieur de Challaye, nous avons fait choix de sa personne pour remplir et exercer
 les fonctions de Consul, nous avons nommé, commis et établi, et par ces présentes, signées de notre
 main, nous donnons au dit sieur de Challaye Consul, pour exercer, en cette qualité, les
 fonctions, connaissances et Règlements, les fonctions qui lui sont confiées. Voulons qu'il
 jouisse de toutes les prérogatives attachées à cette charge, avec faculté de diligenter
 les agents laïcs dans les ports de sa circonscription consulaire, sous la réserve de nos
 Ordonnances à tous Navigateurs, Commerçants et autres, sujets français, de les
 faire reconnaître. Nous à notre Consul général et chargé d'Affaires à Lima, de faire reconnaître
 l'autorité ci-dessus exprimée, afin qu'il puisse exercer librement ses fonctions sans qu'il
 éprouve le moindre empêchement, offrant d'user d'une réciprocité parfaite, lorsque nous en serons prié
 par le Roi, nous fait mettre notre sceau à ces présentes. Donné à Paris, le vingt-sixième
 jour du mois de mai mil cent quarante-sept.

Louis Philippe.

Pour

in the year 1711

conf.

P. Le C.

an C

h. 3 m.



Guatemala Oct. 24 de 1848.

Consulado General
de Francia
En Centro America

N.º 2.

Señor Ministro

Las numerosas ocupaciones que me han rodeado
hace algun tiempo no me han permitido, como
yo lo habria deseado, comunicar al Gobierno
de Costa Rica los tres importantes despachos
que se me han dirigido por el Sr. Ministro de
Relaciones extranj. de la Republica francesa.

Yo me apresuro en reparar esta omision,
enteramente involuntaria, transcribiendo
a V. una copia autentica de estos im-
portantes documentos.

En el primer despacho, al anunciarme
que el portafolio de los negocios extrangeros
acaba de ser confiado al Sr. Julio Bastide,
se me hace saber que la politica exterior
de la Republica francesa continuará diri-
giendose segun los principios de paz y
fraternidad proclamados y desarrollados

en el manifiesto del Sr. de Lamartine.
U. notará, Señor Ministro, en el
segundo despacho, que el Gobierno de
la Francia Republicana quiere man-

6
A tener las mas amistosas relaciones con los Gobiernos que, como ella, profesan el respeto a la independencia y a la dignidad de las naciones.

M. Notará, Sr. Ministro, que el Gobierno francés desea contar con sentimientos perfectamente análogos de parte del Gob^{no} de esta Rica

Yo no dudo, Sr. Ministro, q. V. E. ~~no~~ observará en el tenor de los terminos de esta comunicacion, una nueva prueba de la disposicion simpática de la Francia hacia las regiones Centro-americanas, y especialmente hacia el Estado de Costa-Rica

El despacho de 31. de Mayo tiene por objeto anunciar al Sr. Bara dère que por un decreto del Poder Ejecutivo fechado el 26 del mismo mes y concebido en los terminos mas honrosos para mi digno predecesor, el

habia sido restablecido en sus funciones
de Cónsul General encargado de negocios
de la República francesa en remplazo
del Sr Paterni; y que nada habia
cambiado a las disposiciones precedente-
mente decretadas en lo que concernia
la mision que yo habia recibido de
desempeñar este consulado general, du-
rante la ausencia del Sr Baradère

Por consecuencia de esta determina-
cion de mi Gob^{no} yo no puedo menos
que regocijarme de ver extenderse mi
Patria hta Centro-america, con la es-
peranza que tengo de que las relaciones
actuales de amistad y buena inteli-
gencia tomarán cada dia nuevo
incremento

Soy con una respetuosa consideracion
Senor el Centro

De V. Excel.^a

El mas humilde y obediente Serv^{te}

El consul de Francia encar-
gado del consulado Gral en
Centro America

C. A. de Challaye

Paris le 22 Décembre 1847 13

Ministère
des
Affaires Étrangères.

Directions commerciales.

Bureau d'Amérique
et des Indes.

Duplicata.

N° 51.

Monsieur, j'ai l'honneur
de vous annoncer que j'ai désigné
M^r. de Challay, Consul du Roi
à Arica (Pérou), pour gérer le
Consulat Général de Guatemala
pendant la durée du congé que
je vous ai accordé.

J'invite ce Consul à faire
immédiatement ses préparatifs
de départ, afin d'être rendu à
Guatemala avant l'époque où
vous comptez effectuer votre retour
en France. Vous voudrez bien
lui faire la remise du service
dans la forme ordinaire.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Signé: Guixot
Pour Duplicata; le Directeur
Signé: Delamé.

Monsieur Baradère, Consul Général à Guatemala.

Pour copie conforme à l'original:

Le Consul général de France
au Centre-Amérique par intérim,
Guatemala 2. Juin 1848.

C. A. de Challay



Paris le 22 Décembre 1847. 14

Ministère

des

Affaires Étrangères.

Direction des Affaires Étrangères
Bureau d'Amérique
et des Indes.

Monsieur, que je vous
désigne pour gérer le Consulat
Général de Guatemala pendant
la durée d'un congé que j'ai
accordé à M^r. Baradère.

Je ne doute pas que vous
ne répondiez à ce nouveau
sceau de confiance par votre
zèle pour le service du Gouvernement
du Roi.

M^r. Baradère compte profiter
de son congé à la fin du mois
de Mars 1848, et j'ai approuvé
les intentions qu'il m'a exprimées
à cet égard. Il est donc essentiel
que vous vous mettiez en mesure
d'être rendu à Guatemala avant
cette époque, afin de prendre
le service des mains de M^r.
Baradère et de recevoir les
indications que ce Consul
Général sera à même de vous
donner sur les affaires du poste
dont la gestion vous est remise.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération Distinguée
Signé: Guixot.

Monsieur de Challaye, Consul du Roi, à Arica.
Sour

copie conforme à l'original:

*Le Consul général de France
au Centre-Amérique par interim,*

Guatemala, 2. Juin 1848.

C. J. de Challa



Paris, le 12 mai 1848.

Ministère
des
Affaires Étrangères.

Direction commerciale.

N^o 2.

Monsieur, le gouvernement provisoire, né du peuple, le dernier jour de notre glorieuse Révolution, ayant déposé ses fonctions entre les mains de l'Assemblée constituante, le premier acte des Représentants de la France a été de proclamer la République qui, depuis deux mois existait déjà comme expression de la volonté nationale. L'Assemblée vint aussi de constituer le pouvoir exécutif par la nomination d'une commission de cinq membres à savoir: MM Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin.

Je vous invite à porter ces faits à la connaissance du gouvernement près duquel vous résidez. - Vous lui annoncerez, en même temps, que la commission exécutive, fidèle aux principes de paix et d'amitié fraternelle avec tous les peuples qui ont si loyalement inspiré la politique extérieure de la République, veut entretenir les relations les plus amicales avec les gouvernements qui, comme elle, professent le respect de l'indépendance et de la dignité des nations.

La France a sincèrement à cœur, le maintien de la paix générale: c'est un besoin sacré de l'humanité. Elle aime à compter sur des senti-

Monsieur le consul général de France à Guatemala.

ments et des dispositions parfaitement analogues de la part
du gouvernement de l'Etat de Costa-Rica.

Recevez monsieur, l'assurance de ma considération
très distinguée.

Signé: Jules Bastide.

Vour copie conforme,
Le consul de la République Française,
C. A. de Chavay



loques de la par
ica.

la considération

Française,

Paris, le 31 mai 1848.

Ministère

des

Affaires Étrangères

Direction commerciale.

N^o 3

Monsieur, j'ai l'honneur de vous annoncer, que par arrêté du Pouvoir Exécutif du 26 de ce mois, vous avez été réintégré dans vos fonctions de consul général et chargé d'Affaires de la République Française à Guatemala, en remplacement de M. Paterni, revé-

Vous justifierez pleinement, j'en suis certain, Monsieur ce témoignage de confiance par l'utilité de vos services et par votre entier dévouement à la France Républicaine. — Rien n'est, d'ailleurs changé aux dispositions précédemment arrêtées, en ce qui concerne votre congé et le choix de l'agent destiné à faire en votre absence, — l'intérim du poste de Guatemala.

Recevez monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé: Jules Bastide.

Vous copie conforme,

Le consul de la République Française

G. A. de Chailly



Monsieur de Baravière,
consul général et chargé d'Affaires de la République Française
à Guatemala.

Ministère
des

Affaires Étrangères

Paris, le 12 mai 1848.

N^o 1.

Monsieur, la commission exécutive nommée par l'Assemblée nationale, m'a confié le ministère des Affaires Étrangères. Appelé par ces nouvelles fonctions à entretenir avec vous des rapports dont je me félicite, je compte de votre part, sur un loyal concours et sur un dévouement sans bornes à la République. Appréciateur bienveillant et équitable de vos services, je saurai avec plaisir, l'occasion de les faire valoir, et je serai toujours heureux de vous transmettre des témoignages de la satisfaction du gouvernement.

Les principes de paix et de fraternité qui doivent diriger la politique extérieure de la République, ont été proclamés et développés par mon illustre prédécesseur dans le manifeste que vous connaissez. Ces principes seront guides invariables de ma pensée et de mes actes.

Recevez etc.

Signé Jules Bastien.

Vous copie conforme

Le consul de la République Française

C. A. de Challaige



Guatemala, le 24 octobre 1848. 17

Consulat Général

DE FRANCE

AU CENTRE AMÉRIQUE

198

N^o. 2.

Monsieur le Ministre,

Les nombreuses occupations qui m'ont assailli depuis quelque temps, ne m'ont pas permis, comme je l'aurais désiré, de donner communication au gouvernement de Costa-Rica, de trois importantes dépêches qui m'ont été adressées par M^r le ministre des Affaires étrangères de la République française.

Je m'empresse de réparer cette omission, tout-à-fait involontaire, en vous transmettant une copie authentique de ces importants documents.

Dans la première dépêche, en m'annonçant que le portefeuille des Affaires étrangères, vient de lui être confié, M^r Jules Bastide, m'apprend que la politique Extérieure de la République Française, continuera à être dirigée d'après les principes de paix et de Fraternité proclamés et développés dans le manifeste de M^r de Lamartine.

Vous remarquerez, Monsieur le Ministre, dans la seconde dépêche, que le gouvernement de la France Républicaine veut entretenir les plus amicales relations avec les gouvernements qui, comme elle, professent le respect de l'indépendance et de la dignité des nations.

A Son Excellence, Monsieur le ministre des Relations Extérieures du Suprême gouvernement de Costa-Rica.

(C) M^r Bastide
1848

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, que
le gouvernement français aimait à compter sur des
sentiments et des dispositions parfaitement analogues
de la part du gouvernement de Costa-Rica.

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que V.^{re}
ne voie dans la teneur même des termes de cette commun-
cation, une nouvelle preuve des dispositions sympathiques
de la France envers les régions centro-Américaines, et
spécialement envers l'état de Costa-Rica.

La Dépêche du 31 mai, a pour objet d'annoncer
à M. Baradère, que par un arrêté du pouvoir
exécutif, en date du 26 du même mois, conçu dans les
termes les plus honorables pour mon digne prédécesseur
il avait été réintégré dans ses fonctions de consul
général, chargé d'Affaires de la République Fran-
caise, en remplacement de M. Ratorni, et que
rien n'était changé aux dispositions précédemment
arrêtées, en ce qui concernait la mission que j'avais
de gérer ce consulat général, pendant l'absence de
Baradère.

Par suite de cette détermination de mon gouverne-
ment, je ne puis donc que me réjouir de voir mon séjour se prolonger
au centre-Amérique, dans l'espérance où je suis que
nos relations actuelles d'amitié et de bonne intelligence
prendront chaque jour un nouvel accroissement.

Je suis avec

Je suis avec une respectueuse considération,
Monneur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur

Le consul de France, gérant le consulat
général au centre-Amérique.

G. A. de Chavay